

Livraison repas



Destinataire : Tous les Agents

Poste : Général

Type de consigne : Permanente

Redacteur : Charlène FARESCOUR

Date : 30/06/2025

Bonjour Messieurs,

Ci-joint la copie d'un mail de Mme TEHO concernant les consignes de réception des livraisons de repas :

"Les livreurs ont l'obligation de s'assurer avant tout départ des sites :

1. Qu'un contrôle a été fait avec un membre de l'équipe sur place.
2. Un document attestant de la bonne qualité des repas doit être laissé sur site avec la signature du livreur et celui du personnel qui a effectué la vérification (avec les noms et prénoms des personnes) : c'est au livreur de fournir ce document.

(un protocole sera à faire très rapidement)

Les repas doivent être stocker rapidement après la vérification.

Tout souci avec un réfrigérateur doit être signaler rapidement."

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information,

Bien à vous

Charlène FARESCOUR

Coordnatrice SAS Léon Bollée

Signature